



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2001/7
5 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports
(Cinquante-deuxième session, 14-16 novembre 2001,
Point 5 d) ii) de l'ordre du jour)

**ÉVOLUTION MÉTHODOLOGIQUE ET HARMONISATION
DES STATISTIQUES DES TRANSPORTS**

**Modifications proposées au questionnaire sur les statistiques des accidents
de la circulation routière**

Note du secrétariat

I. RAPPEL ET MANDAT

1. Compte tenu des décisions prises par la réunion de l'Équipe spéciale sur les définitions des accidents de la route (TRANS/WP.6/2001/2), de la «perspective sexospécifique» visée dans la résolution 1997/17 de l'ECOSOC et le plan d'action de la CEE (E/ECE/1997), le secrétariat a rédigé une nouvelle version du questionnaire sur les statistiques des accidents de la circulation routière (voir annexe), pour examen par le Groupe de travail à sa prochaine session.
2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier les points suivants et indiquer, le cas échéant, les modifications à apporter au questionnaire.

II. POINTS À ÉTUDIER

Tableau B (Accidents de la circulation routière ayant entraîné des lésions corporelles, par type d'accident)

3. Suite à la demande de l'Équipe spéciale sur les définitions des accidents de la route (TRANS/WP.6/2001/2, par. 9), le secrétariat propose la ventilation suivante afin d'inclure les accidents aux passages à niveau.

GE.01-23627 (F)

TOTAL DES ACCIDENTS

Accidents entre un véhicule et un piéton

Accidents dans lesquels un seul véhicule était impliqué

Accidents entre véhicules

- Collision arrière
- Collisions dues à un croisement ou à un tournant
- **Collisions aux passages à niveau**
- Collisions frontales
- Autres, y compris collisions avec des véhicules en stationnement.

4. En outre, une nouvelle catégorie a été ajoutée au questionnaire pour les poids lourds (dont la définition reste à adopter), afin de tenir compte de la suggestion de l'Équipe spéciale et de répondre à l'intérêt croissant dont font part les utilisateurs de données.

Tableau C. (Personnes tuées ou blessées dans des accidents de la circulation routière)

5. Suite à la demande de l'Équipe spéciale, l'expression «véhicules utilitaires» a, dans la rubrique 7, été remplacée par «véhicules routiers utilitaires»; la rubrique 8 a été ventilée par âge, comme pour les autres rubriques.

6. Pour tenir compte de la perspective sexospécifique dans les statistiques des accidents de la circulation routière, il a été créé, selon la même ventilation, deux nouvelles sous-rubriques du total (rubrique 10. «Hommes» et 20. «Femmes»).

Tableau D. (Accidents de la circulation routière dans lesquels une ou plusieurs personnes impliquées se trouvaient sous l'effet de l'alcool)

7. Deux sous-rubriques nouvelles du total ont été créées (rubrique 10. «Hommes» et rubrique 20. «Femmes») selon la même ventilation, afin de tenir compte de la perspective sexospécifique dans les accidents de la circulation routière.

Tableau F. (Population par âge)

8. Pour suivre la même logique dans les tableaux C et D, une ventilation selon le sexe a été incorporée dans le tableau sur la population par âge. En outre, les chiffres ne sont plus indiqués «en milliers» mais en «unités».



NATIONS UNIES
Commission économique pour l'Europe
Division des transports

ANNEXE

**STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE
EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE DU NORD**

XXX

**QUESTIONNAIRE ANNUEL SUR LES ACCIDENTS
DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE**

(DONNÉES DE 2000)

COMPLÉTÉ PAR:

.....

ADRESSE:

.....

TÉLÉPHONE:

COURRIER ÉLECTRONIQUE:

TÉLÉCOPIEUR:

DATE D'EXPÉDITION:.....

Veuillez retourner ce questionnaire, avant le 15 septembre 2002, à l'adresse suivante:

Commission économique pour l'Europe
Division des transports
Palais des Nations
1211 Genève 10

Pour toute question relative au questionnaire, veuillez contacter:

M. André Sceia
Division des transports de la CEE-ONU
(Tél: +41 22 917 1313 – Fax: +41 22 917 0039
Courrier électronique: stat.trans@unece.org).

**A. ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE AYANT ENTRAÎNÉ
DES LÉSIONS CORPORELLES SELON L'ÉPOQUE À LAQUELLE
ILS SE SONT PRODUITS ET LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT**

Description		Nombre d'accidents		Nombre de personnes tuées ou blessées					
				Total		Tuées		Blessées	
		1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
1	TOTAL DES ACCIDENTS								
<i>Selon le lieu</i>									
21	Autoroutes								
22	Dans les agglomérations (sans autoroutes)								
23	Hors des agglomérations (sans autoroutes)								
<i>Selon le mois</i>									
301	Janvier								
302	Février								
303	Mars								
304	Avril								
305	Mai								
306	Juin								
307	Juillet								
308	Août								
309	Septembre								
310	Octobre								
311	Novembre								
312	Décembre								
<i>Selon le jour de la semaine</i>									
41	Lundi à Jeudi								
42	Vendredi								
43	Samedi								
44	Dimanche								
<i>Selon les conditions d'éclairage</i>									
51	En plein jour								
52	Au crépuscule (ou conditions inconnues)								
53	Dans l'obscurité								
<i>Selon l'état de la route</i>									
61	Route sèche								
62	Autre (humide, glacé, etc.)								

Pour les définitions et l'emplacement réservé à vos notes explicatives sur les données que vous fournirez en réponse au présent questionnaire, voir page suivante.

DÉFINITIONS

CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

1. **Autoroute:** Route qui est spécialement conçue et construite pour la circulation automobile, qui ne dessert pas les propriétés riveraines et qui:
 - a) sauf en des points singuliers ou à titre temporaire, comporte, pour les deux sens de circulation, deux chaussées distinctes séparées l'une de l'autre par une bande de terrain non destinée à la circulation ou, exceptionnellement, par d'autres moyens;
 - b) ne croise à niveau ni route, ni voie de chemin de fer ou de tramway, ni chemin pour la circulation de piétons;
 - c) est spécialement signalée comme étant une autoroute. Les accidents survenant à l'entrée et à la sortie des autoroutes doivent être inclus dans la catégorie des accidents survenus sur autoroute.
2. **Agglomération:** Espace dont les entrées et les sorties sont spécialement désignées comme telles.

Notes explicatives:

**B. ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE AYANT ENTRAÎNÉ
DES LÉSIONS CORPORELLES, PAR TYPE D'ACCIDENT**

	Description	Nombre d'accidents		Nombre de personnes tuées ou blessées							
				Total		Tuées		Blessées			
		1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000		
1	TOTAL DES ACCIDENTS (11 + 12 + 13)										
11	Accidents entre un véhicule et un piéton										
12	Accidents dans lesquels un seul véhicule était impliqué										
13	Accidents entre véhicules										
131	- Collisions arrière										
132	- Collisions dues à un croisement ou à un tournant										
1321	- <i>Collisions aux passages à niveau</i>										
133	- Collisions frontales										
134	- Autres, y compris collisions avec des véhicules en stationnement										
2	ACCIDENTS SURVENUS DANS DES AGGLOMÉRATIONS - Total (21 + 22 + 23) = (Rubrique 22 du tableau A)										
21	Accidents entre un véhicule et un piéton										
22	Accidents dans lesquels un seul véhicule était impliqué										
23	Accidents entre véhicules										
231	- Collisions arrière										
232	- Collisions dues à un croisement ou à un tournant										
2321	- <i>Collisions aux passages à niveau</i>										
233	- Collisions frontales										
234	- Autres, y compris collisions avec des véhicules en stationnement										
3	ACCIDENTS IMPLIQUANT DES POIDS LOURDS - Total (31 + 32 + 33)										
31	Accidents entre un véhicule et un piéton										
32	Accidents dans lesquels un seul véhicule était impliqué										
33	Accidents entre véhicules										
331	- Collisions arrière										
332	- collision dues à un croisement ou à un tournant										
3321	- <i>Collisions aux passages à niveau</i>										
333	- Collisions frontales										
334	- Autres, y compris collisions avec des véhicules en stationnement										

Pour le concept, les définitions et l'emplacement réservé à vos notes explicatives sur les données que vous fournirez en réponse au présent questionnaire, voir page suivante.

CONCEPT

Pour parvenir à des catégories s'excluant mutuellement de tous les types d'accidents, y compris les accidents entre véhicules, le questionnaire est basé sur la structure hiérarchique suivante pour les types d'accidents:

- 1) Accidents entre véhicule et piéton;
- 2) Accidents dans lesquels un seul véhicule est impliqué;
- 3) Accidents entre véhicules.

Ces trois catégories s'excluent mutuellement étant donné que 1) s'appliquerait à tous les accidents dans lesquels un piéton au moins a été impliqué, que ce soit durant la première phase ou dans une phase ultérieure de l'accident et qu'il ait été blessé ou tué sur la route ou hors de la route. La catégorie 2) devrait englober tous les accidents dans lesquels il n'y a pas eu collision avec d'autres usagers de la route. Et la catégorie 3) devrait par conséquent englober tous les autres accidents qui ne relèvent ni de 1) ni de 2).

DÉFINITIONS

Types d'accidents

1. **Accidents entre véhicule et piéton**: Accidents dans lesquels sont impliqués un ou plusieurs véhicules et un ou plusieurs piétons, que ces derniers aient été impliqués dans la première phase de l'accident ou dans une phase ultérieure et que le piéton ait été blessé ou tué sur la route ou hors de la route.
2. **Accidents dans lesquels un seul véhicule est impliqué**: Accidents ne comportant pas de collision avec d'autres usagers de la route, même si ces derniers peuvent être impliqués, par exemple véhicule sortant de la route pour tenter d'éviter une collision, ou accident causé par une collision avec des obstacles ou des animaux se trouvant sur la route. Les collisions avec des véhicules en stationnement relèvent de 3 d);
3. **Accidents entre véhicules** (cas non couverts par 1 et 2):

L'élément à retenir pour la classification des accidents entre véhicules est la première collision sur la chaussée ou le premier impact mécanique sur le véhicule.

- a) **Collision arrière**: Collision avec un autre véhicule utilisant la même voie d'une chaussée et se déplaçant dans le même sens ou s'arrêtant momentanément en raison des conditions de circulation. Les collisions arrière avec des véhicules en stationnement relèvent de d);
- b) **Collision due à un croisement ou à un tournant**: Collision avec un autre véhicule se déplaçant latéralement qui sort d'une route ou d'un immeuble ou y entre, ou qui se déplace sur une autre chaussée. Les collisions arrière ou frontale avec des véhicules qui attendent de tourner relèvent de a) ou c);
- c) **Collision frontale**: Collision avec un autre véhicule utilisant la même voie d'une chaussée et se déplaçant dans le sens opposé ou s'arrêtant momentanément en raison des conditions de circulation. Les collisions frontales avec des véhicules en stationnement relèvent de d);
- d) **Autres collisions, y compris collision avec des véhicules en stationnement**: Accident de véhicules roulant côte à côte, au moment où ils se dépassent ou changent de voie (queue de poisson), ou dû à une collision arrière ou frontale avec un véhicule immobilisé qui s'arrête ou se gare volontairement, et non en raison des conditions de circulation, au bord d'une voie, sur un accotement ou sur des places de stationnement marquées, des chemins ou des parcs de stationnement.

Notes explicatives:

D. ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE DANS LESQUELS UNE OU PLUSIEURS PERSONNES IMPLIQUÉES SE TROUVAIENT SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL

Description		1996	1997	1998	1999	2000
1	Accidents dans lesquels une ou plusieurs personnes ont été tuées ou blessées					
2	Personnes tuées					
3	Personnes blessées					

Nombre de piétons et conducteurs sous l'effet de l'alcool impliqués dans les accidents, mentionnés ci-dessus et chez qui l'analyse a révélé une concentration d'alcool						
Description		1996	1997	1998	1999	2000
0	Total (1+2+3+4+5+6+7) et (10+20)					
0.1	- jusqu'à 0,5‰					
0.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
0.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
0.4	- 1,5‰ et plus					
10	Total - Hommes					
10.1	- jusqu'à 0,5‰					
10.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
10.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
10.4	- 1,5‰ et plus					
20	Total - Femmes					
20.1	- jusqu'à 0,5‰					
20.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
20.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
20.4	- 1,5‰ et plus					
1	Piétons					
1.1	- jusqu'à 0,5‰					
1.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
1.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
1.4	- 1,5‰ et plus					
2	Conducteurs de cycles					
2.1	- jusqu'à 0,5‰					
2.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
2.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
2.4	- 1,5‰ et plus					
3	Conducteurs de cyclomoteurs					
3.1	- jusqu'à 0,5‰					
3.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
3.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
3.4	- 1,5‰ et plus					
4	Conducteurs de motocycles					
4.1	- jusqu'à 0,5‰					
4.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
4.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
4.4	- 1,5‰ et plus					
5	Conducteurs de voitures particulières					
5.1	- jusqu'à 0,5‰					
5.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
5.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
5.4	- 1,5‰ et plus					
6	Conducteurs d'autres véhicules à propulsion mécanique					
6.1	- jusqu'à 0,5‰					
6.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
6.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
6.4	- 1,5‰ et plus					
7	Divers					
7.1	- jusqu'à 0,5‰					
7.2	- entre 0,5‰ et 0,8‰					
7.3	- entre 0,8‰ et 1,5‰					
7.4	- 1,5‰ et plus					

Pour le concept, les définitions et l'emplacement réservé à vos notes explicatives sur les données que vous fournirez en réponse au présent questionnaire, voir page suivante.

CONCEPT

Les pays sont priés d'indiquer ci-dessous par laquelle des méthodes ci-après on détermine si les piétons et les conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation routière sont sous l'effet de l'alcool:

- a) Constatation par la police;
- b) Mesure du taux d'alcool dans un échantillon d'air expiré;
- c) Examen médical clinique;
- d) Détermination quantitative de la concentration d'alcool dans le sang à l'aide d'un échantillon:
 - i) de sang,
 - ii) d'urine,
 - iii) d'air expiré;

et, le cas échéant, le degré de concentration d'alcool dans le sang à partir duquel une personne est considérée comme se trouvant sous l'effet de l'alcool.

Notes explicatives:

E. MOUVEMENTS DE VÉHICULES**(Tous véhicules, quel que soit le pays d'immatriculation)**

(En millions de véhicules-kilomètre)

Description		1996	1997	1998	1999	2000
1	Cyclomoteurs					
2	Motocycles					
3	Voitures particulières y compris les taxis					
4	Autocars, autobus et trolleybus					
5	Tramways					
6	Camions et tracteurs routiers					
7	Tous véhicules à propulsion mécanique, y compris véhicules divers non mentionnés ci-dessus					

F. POPULATION, PAR ÂGE

Au 31 décembre 2000											
	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes
0				34				68			
1				35				69			
2				36				70			
3				37				71			
4				38				72			
5				39				73			
6				40				74			
7				41				75			
8				42				76			
9				43				77			
10				44				78			
11				45				79			
12				46				80			
13				47				81			
14				48				82			
15				49				83			
16				50				84			
17				51				85			
18				52				86			
19				53				87			
20				54				88			
21				55				89			
22				56				90			
23				57				91			
24				58				92			
25				59				93			
26				60				94			
27				61				95			
28				62				96			
29				63				97			
30				64				98			
31				65				99			
32				66				100&+			
33				67				TOTAL			
